

LES TRANSPORTS

L'ACHEMINEMENT DU GRAIN—LA CLASSIFICATION COMME SERVICE ESSENTIEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'engorgement anormal des élévateurs à grain ruraux situés le long des lignes du CP et puisque ces perturbations massives dans l'acheminement du grain se traduisent par des pertes de millions de dollars pour les agriculteurs des Prairies et sont imputables à une minorité de travailleurs syndiqués qui n'ont pas actuellement le droit de faire la grève, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que tous les syndicats dont les membres participent à l'acheminement du grain soient classifiés comme exécutant des tâches essentielles dans l'intérêt des agriculteurs et de notre économie nationale.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

HOMMAGE AUX FONDATEURS ET AUX TRAVAILLEURS D'ENTREPRISES DE SERVICES FINANCIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamain (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente qui est d'actualité aujourd'hui. En effet, c'est la Journée internationale des coopératives de crédit, visant à honorer une vieille tradition de services financiers coopératifs qui est partagée par plus de 60 millions de personnes regroupées en 45,000 coopératives de crédit et caisses populaires. Étant donné que les coopératives de crédit ont pris et continuent à prendre une expansion remarquable au Canada, je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que la Chambre honore les personnes dévouées qui ont fondé les coopératives de crédit et les caisses populaires et qui, grâce à elles, continuent d'étendre l'application des principes coopératifs aux services financiers fournis à des millions de Canadiens.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

ON DEMANDE LA MISE AU POINT DE LA NOUVELLE RADIOBALISE DE DÉTRESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, l'écrasement d'un appareil C-130 Hercule d'un escadron

Questions orales

de sauvetage aérien et maritime des Forces armées canadiennes dans lequel plusieurs personnes ont perdu la vie prouve de façon dramatique que le ministère des Transport n'a absolument aucune politique en ce qui concerne les radiobalises de détresse. Les frais de mise au point de ces appareils seraient largement récupérés car des recherches comme celles-ci coûtent énormément. Aussi, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le ministre des Transports ordonne à ses services de mettre au point une radiobalise de détresse qui fonctionne bien et qui puisse conquérir les marchés étrangers et que les règlements imposant l'utilisation de radiobalises de détresse soit rétabli mais en prévoyant cette fois des subventions convenables pour les propriétaires.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES SONDAGES—ON DEMANDE POURQUOI LES RÉSULTATS NE SONT PAS RENDUS PUBLICS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, c'est au ministre de la Justice que je m'adresse. Hier, dans une lettre adressée aux députés, le ministre a indiqué qu'il refusait de dévoiler les résultats de trois sondages auxquels le gouvernement a procédé depuis le 20 mai 1980. Il a allégué que c'était parce que ces relevés «pourraient nuire à la conduite des relations fédérales-provinciales». Étant donné qu'au moins sept provinces s'opposent actuellement aux mesures que le gouvernement veut prendre pour rapatrier et modifier la constitution, et étant donné que le ministre refuse de diffuser les résultats de ces sondages qui seraient apparemment disponibles ailleurs, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il refuse de communiquer ces renseignements qui ont été obtenus aux frais des Canadiens et que les Canadiens ont le droit de connaître par l'entremise de leurs représentants?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai fourni ces raisons dans ma lettre. Nous avons diffusé hier les résultats de 13 sondages. Nous diffuserons les résultats de trois autres au moment opportun. Sauf erreur, nous devons diffuser les résultats de quelque 117 autres plus tard au cours de la journée. Je le répète, les sondages dont je refuse toujours de communiquer les résultats portent non seulement sur la constitution, mais aussi sur d'autres sujets, et je pense que le moment n'est pas encore venu d'en communiquer les résultats.